





Ce document a été réalisé par la Direction générale des politiques du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Il est publié en version électronique à l'adresse suivante : http://www.mamh.gouv.qc.ca.

ISBN: 978-2-550-83730-5 (PDF)

Dépôt légal – 2019 Bibliothèque et Archives nationales du Québec Bibliothèque et Archives Canada

Tous droits réservés. La reproduction de ce document par quelque procédé que ce soit et sa traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

© Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, 2019

TABLE DES MATIÈRES

1. Int	troduction	1
2. Me	éthodologie	2
2.1	Structure du sondage	2
2.2		
	2.2.1 Critères d'une démarche intégrée de développement durable	4
2.3	B Caractéristiques des répondants	6
	2.3.1 Types d'organismes	6
	2.3.2 Représentativité de l'échantillon	6
3. Ar	nalyse des résultats	7
3.1	Engagement dans une démarche de développement durable	7
3.2		
3.3	B Les enjeux traités	12
3.4	Participation publique	18
3.5	1 5	20
3.6	S Forme de l'engagement	22
3.7		
3.8		
3.9	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	29
3.1		
	développement durable	33
3.1	11 Critères d'une DIDD	36
3.1		
3.1	Raisons de l'absence d'une démarche	42
Concl	usion	46
Référe	nces	47
Annex	e 1 – Méthodologie	48
Co	illecte des données	/l Q
	alyse des donnéesalyse des données	
/ \	aiyəd udə uuiiiddə	4 0

Liste des figures

Figure 1 :	engagées dans une démarche de développement durable	8
Figure 2 :	Proportion et nombre de municipalités locales déclarant avoir une démarche selon la strate de population	9
Figure 3 :	Proportion des municipalités locales responsables de leur démarche selon la strate de population	10
Figure 4:	Organismes assurant la responsabilité de la démarche pour le répondant	11
Figure 5 :	Niveau d'implication dans l'élaboration de la démarche de l'organisme	12
Figure 6 :	Proportion des enjeux de chacune des dimensions traités par les organismes dans le cadre de leur démarche de développement durable	13
Figure 7 :	Grands enjeux de société traités par les organismes dans le cadre de leur démarche	14
Figure 8 :	Grands enjeux de société traités par les organismes avec ou sans démarche	15
Figure 9 :	Enjeux locaux traités par les organismes dans le cadre de leur démarche	16
Figure 10 :	Enjeux locaux traités par les organismes avec ou sans démarche	17
Figure 11 :	Dispositifs de participation utilisés par les organismes dans le cadre de leur démarche	18
Figure 12 :	Nombre de dispositifs de participation utilisés	19
Figure 13 :	Autres organismes impliqués dans la démarche	20
Figure 14 :	Moyen d'implication des autres organismes impliqués dans la démarche	21
Figure 15 :	Forme de l'engagement dans la démarche	22
Figure 16 :	Nombre de dispositifs d'engagement utilisés	23
Figure 17 :	Évolution de la durée des démarches de développement durable depuis 2012	24
Figure 18 :	Processus de suivi utilisés	25
Figure 19 :	Raisons évoquées par les organismes sans dispositif de suivi	26
Figure 20 :	Nombre de dispositifs de suivi utilisés	27
Figure 21 :	Processus de suivi utilisés par les municipalités locales selon la strate de population	28
Figure 22 :	Processus de reddition de comptes utilisés	29
Figure 23 :	Raisons évoquées par les organismes sans dispositif de reddition de comptes	30
Figure 24 :	Nombre de dispositifs de reddition de comptes utilisés	31
Figure 25 :	Processus de reddition de comptes utilisés par les municipalités locales selon la strate de population	32

Figure 26 :	Proportion des organismes contribuant aux différentes orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable	33
Figure 27 :	Proportion des municipalités locales contribuant aux différentes orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable selon la strate de population	34
Figure 28 :	Nombre d'orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable auxquels contribuent les organismes sondés	35
Figure 29 :	Respect des critères d'une DIDD	36
Figure 30 :	Nombre de critères d'une DIDD que remplissent les démarches des organismes	37
Figure 31 :	Respect des critères d'une DIDD par les municipalités locales selon la strate de population	38
Figure 32 :	Évolution de la proportion de municipalités locales et de MRC ayant une démarche intégrée de développement durable	40
Figure 33 :	Proportion des municipalités locales ayant une démarche valide selon la strate de population	41
Figure 34 :	Proportion des répondants ayant une DIDD selon la région administrative	42
Figure 35 :	Raisons évoquées depuis 2012 par les organismes qui ne sont pas engagés dans une démarche de développement durable	43
Figure 36 :	Raisons évoquées par les municipalités locales qui ne sont pas engagées dans une démarche de développement durable selon la strate de population	45
Liste de	s tableaux	
Tableau 1 :	Nombre de participants et taux de participation par type d'organisme	6
Tableau 2 :	Proportion des municipalités locales par strate de population et proportion de répondants par strate	7
Tableau 3 :	Engagement dans une démarche de développement durable selon l'organisme	8
Tableau 4 :	Organismes engagés dans une DIDD selon le type	39

1 Introduction

Dans le cadre de la première stratégie gouvernementale québécoise de développement durable lancée en 2008, le Comité interministériel de développement durable (CIDD) visait à ce que 20 % des organismes municipaux se soient volontairement dotés d'une telle démarche dans un délai de cinq ans. Pour atteindre cet objectif, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (le Ministère), en collaboration avec d'autres ministères, a mis en œuvre plusieurs actions pour faciliter l'adoption de telles démarches par les municipalités. Cet objectif, tablant sur une action volontaire des organismes municipaux, traduit le fait qu'ils ne sont pas assujettis à la Loi sur le développement durable (la Loi). Ils n'ont donc pas l'obligation de mettre en œuvre une démarche conforme aux exigences de la Loi.

Un suivi a par la suite été assuré par le biais de sondages afin de déterminer la proportion des organismes municipaux engagés dans une démarche de développement durable et d'établir un portrait de ces démarches. Les données de ces sondages permettent de dégager une meilleure compréhension des différents enjeux traités dans le cadre de ces démarches et des principaux mécanismes utilisés pour rendre compte des résultats et solliciter la participation des citoyens.

Les enquêtes réalisées en 2012 et en 2015 par le Ministère ont permis de constater que, respectivement, 19,3 % et 23,8 % des organismes municipaux étaient alors engagés dans une démarche de développement durable répondant aux critères définis par la Table d'accompagnement conseil des organismes municipaux (TACOM).

Ce rapport dresse un portrait des données du troisième sondage, réalisé en février et mars 2018. Il présente d'abord la méthodologie ayant permis d'en soutenir la réalisation et détaille ensuite les principaux résultats.

2 Méthodologie

Le sondage a été transmis aux organismes municipaux le 19 février 2018 par le biais d'un logiciel en ligne. Au total, 1 220 organismes, soit 1 130 municipalités locales, 87 municipalités régionales de comté (MRC), 2 communautés métropolitaines et 1 gouvernement régional ont été invités à y participer. Les analyses réalisées portent sur les réponses fournies par 494 organismes répondants, ce qui représente un taux de participation d'environ 41 %. Environ 60 % des participants au sondage (296 organismes) avaient également rempli le questionnaire en 2015. Une description détaillée de la méthodologie peut être consultée à l'annexe 1 du rapport.

2.1 Structure du sondage

Le temps nécessaire pour répondre au sondage était d'environ 15 minutes. Sur un maximum de 22 questions essentiellement à choix de réponses, le nombre réel de questions auxquelles chaque participant avait à répondre variait en fonction de ses réponses. Ainsi, les organismes étaient d'abord interrogés sur leur engagement dans une démarche de développement durable. Ceux affirmant être engagés dans une telle démarche ou travailler à son élaboration étaient ensuite invités à en préciser les principales caractéristiques (ex. : enjeux traités, formes d'engagement, dispositifs de participation utilisés, etc.). Les organismes n'ayant pas de démarche étaient pour leur part questionnés sur les principales raisons expliquant ce choix. Le schéma ci-dessous permet de mieux comprendre le cheminement du répondant en fonction des réponses fournies à chacune des questions.

SCHÉMA DU SONDAGE

Votre organisation est-elle engagée dans une démarche de développement durable, c'est-à-dire une démarche dont c'est l'objet explicite?



Pour quelle(s) raison(s) votre organisation n'est-elle pas engagée dans une démarche de développement durable?

Malgré l'absence d'une démarche de développement durable, posez-vous des actions en lien avec les enjeux suivants?



^EN COURS D'ÉLABORATION

Votre organisation est-elle elle-même responsable de la démarche, c'est-à-dire qu'elle s'est engagée publiquement pour en assurer la mise en œuvre?



NON-

Quel organisme en est responsable?

Une résolution du conseil a-t-elle été adoptée pour engager votre organisation dans la démarche de cet organisme?

Quel est votre niveau d'implication dans l'élaboration de la démarche de cet organisme?

Quel est votre niveau de participation dans la mise en œuvre de la démarche?



Quelle forme prend

démarche?

l'engagement de votre

organisation dans cette

La démarche est d'une durée de (...)

La démarche couvre-t-elle les trois dimensions du développement durable (environnementale, sociale et économique)?

Une ou plusieurs des interventions de la démarche traitent des enjeux suivants : (...)

La démarche implique-t-elle la participation de la population par l'un des moyens suivants?





Pour quelle(s) raison(s) la démarche n'impliquet-elle pas la participation de la population?

D'autres organismes ou partenaires sont-ils impliqués dans la démarche?





Par quel(s) moyen(s) sont-ils impliqués?

Quels processus de suivi effectuez-vous dans le cadre de votre démarche?





Pour quelle(s) raison(s) n'effectuez-vous pas de suivi?

Quels processus de reddition de comptes publique effectuez-vous dans le cadre de votre démarche?



AUCUN -

Pour quelle(s) raison(s) n'effectuez-vous pas de reddition de comptes publique?

4 questions facultatives : nom de l'organisation, répondant au sondage, titre du responsable en développement durable et coordonnées pour le joindre



Transmission de documents se rapportant à la démarche (le cas échéant)

Commentaires ou suggestions pour le MAMOT?

2.2 Traitement des données

Ce rapport analyse les résultats issus de 494 formulaires de réponses. Les données ont également été ventilées selon le type d'organisme et la taille de la population.

La prise en compte des trois dimensions du développement durable et des orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 a aussi été évaluée.

2.2.1 Critères d'une démarche intégrée de développement durable

Les données recueillies ont été analysées à la lumière des critères définissant une démarche intégrée de développement durable (DIDD) établis par la TACOM. La TACOM est un comité interministériel présidé par le Ministère et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), auquel participent des représentants de plusieurs autres ministères, de l'Union des municipalités du Québec, de la Fédération québécoise des municipalités, de la Ville de Québec et de la Ville de Montréal. La TACOM a retenu des critères essentiels et facultatifs afin de préciser la nature d'une DIDD en milieu municipal. Ces critères s'appuient sur les travaux réalisés par un consultant mandaté par le comité (Poitras, 2011). La méthodologie détaillée à l'annexe 1 permet de préciser les modalités d'évaluation de chacun de ces critères.

Critères essentiels

Pour répondre à la définition d'une DIDD selon la TACOM et aux fins du sondage, une démarche devrait satisfaire trois critères essentiels.

1. Responsabilité de l'organisme dans la démarche

La démarche est conduite par un organisme qui en assume le leadership. L'organisme doit avoir sa propre démarche, dans ses champs d'activité. Par conséquent, l'adhésion d'une municipalité locale à la démarche pilotée par sa MRC ou un autre organisme n'est pas suffisante pour répondre à ce critère.

2. Engagement formel à l'endroit du développement durable

L'engagement formel se traduit par l'adoption d'un document par le conseil de l'organisme. Il peut s'agir notamment d'une politique, d'un cadre de gestion, d'une charte, d'une déclaration de principes ou d'un plan d'action. Ce document doit indiquer la volonté de l'organisme d'utiliser le développement durable comme cadre de réflexion ou d'intervention et mettre en exergue une vision ou une approche permettant de mettre en œuvre le concept.

3. Présence des trois dimensions du DD

Pour répondre à ce critère, la démarche doit aborder les trois dimensions du développement durable, c'est-à-dire sociale, environnementale et économique. Cette prise en compte des trois dimensions doit être concrétisée dans les orientations, les objectifs et les actions d'un ou de plusieurs documents stratégiques.

Critères facultatifs

Six critères facultatifs permettent de juger de la pertinence d'une démarche de développement durable. La TACOM considère qu'une DIDD devrait en couvrir au moins trois.

1. Perspective à long terme

La démarche se situe dans une perspective à long terme, c'est-à-dire sur un horizon de plus de cinq ans. Cette perspective temporelle devrait être précisée au sein des textes fondateurs de la démarche. La planification des activités peut s'étendre sur une période de moins de cinq ans. La perspective à long terme doit toutefois être clairement énoncée.

2. Participation des citoyens ou des acteurs du milieu

L'organisme municipal intègre la participation des citoyens ou des acteurs du milieu à l'élaboration ou au suivi de sa démarche. Leur implication peut notamment se concrétiser par la mise en place d'un ou de plusieurs comités multipartites (représentants municipaux et non municipaux), de séances de consultation et de forums Web.

3. Enjeux locaux

Un ou plusieurs documents indiquent que la démarche traite d'enjeux locaux. Il peut s'agir notamment de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, de la mobilité ainsi que de la gestion des matières résiduelles.

4. Grands enjeux de société

Un ou plusieurs documents indiquent que la démarche traite de grands enjeux de société, dont les changements climatiques, l'efficacité énergétique et la santé publique.

5. Contribution à au moins quatre des orientations de la Stratégie gouvernementale de DD

Pour satisfaire ce critère, une démarche de développement durable doit contribuer, en tout ou en partie, à au moins quatre des éléments suivants de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020*, qui correspondent à ses huit orientations et à une de ses cinq activités incontournables :

- 1. renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique;
- 2. développer une économie prospère d'une façon durable verte et responsable;
- 3. gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité;
- 4. favoriser l'inclusion et réduire les inégalités sociales et économiques;
- 5. améliorer par la prévention la santé de la population;
- 6. assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités;
- 7. soutenir la mobilité durable;
- 8. favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de GES;
- 9. activité incontournable 3 : contribution au Chantier gouvernemental de la culture.

La terminologie utilisée par l'organisme municipal peut différer de celle de la Stratégie.

6. Mécanismes de suivi et de reddition de comptes

La démarche prévoit des mécanismes de suivi et de reddition de comptes publique.

2.3 Caractéristiques des répondants

Les 494 répondants n'ont pas tous répondu à l'ensemble des questions. Les différentes figures statistiques présentées tiennent compte de cette réalité et précisent le nombre de répondants (n). Il est possible que la somme des proportions présentées dans les graphiques et les tableaux soit supérieure à 100 % en raison des arrondissements.

2.3.1 Types d'organismes

Le tableau 1 présente le nombre de répondants au sondage et le taux de participation selon le type d'organisme.

Tableau 1 : Nombre de participants et taux de participation par type d'organisme

Type d'organisme	Nombre d'organismes contactés	Nombre de répondants	Taux de participation
Municipalités locales	1 130	458	40,5 %
MRC	87	36	41,3 %
Communautés métropolitaines	2	0	0,0 %
Gouvernements régionaux	1	0	0,0 %
Total	1 220	494	40,5 %

2.3.2 Représentativité des répondants

Les organismes ayant répondu au sondage représentent 5,4 millions d'habitants¹, soit environ 65 % de la population du Québec. Entre 2015 et 2018, le taux de participation a toutefois baissé de façon importante de 52,9 % à 40,5 %.

Les données du tableau 2 permettent de rendre compte de la représentativité des répondants en ce qui a trait à la taille des populations pour les municipalités locales. La proportion des municipalités locales répondantes est très similaire à leur poids dans l'ensemble des municipalités.

Aucun habitant n'a été compté plus d'une fois. La statistique a été obtenue en distinguant le nombre d'habitants des municipalités et des MRC.

Tableau 2 : Proportion des municipalités locales par strate de population et proportion de répondants par strate

Strate de population	Nombre de municipalités locales au Québec	Proportion des municipalités locales	Nombre de répondants au sondage	Taux de participation	Proportion des municipalités locales répondantes
0 – 1 999	737	65 %	296	40 %	65 %
2 000 – 9 999	290	26 %	118	41 %	26 %
10 000 – 24 999	58	5 %	20	34 %	4 %
25 000 – 99 999	35	3 %	18	51 %	4 %
> 100 000	10	1 %	6	60 %	1 %
Total	1 130	100 %	458	41 %	100 %

Le taux de participation le plus faible, soit 34 %, se trouve dans les municipalités locales dont la population se situe entre 10 000 et 24 999 habitants, alors qu'il s'agissait du groupe qui avait le plus répondu au sondage en 2015 avec un taux de 70 %.

3 Analyse des résultats

Cette section aborde différentes dimensions des résultats du sondage afin de fournir une vue d'ensemble des démarches de développement durable des organismes municipaux. Lorsque l'interprétation qui en découle est significative et pertinente, les résultats sont ventilés, dans le cas des municipalités locales, selon la strate de population et le caractère rural et, pour les municipalités locales et les MRC, selon la région administrative.

3.1 Engagement dans une démarche de développement durable

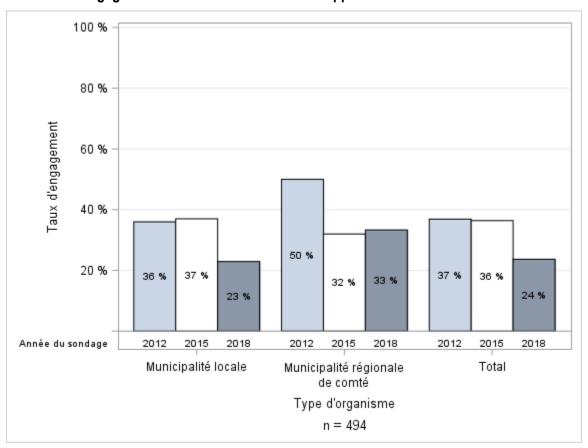
Question posée : « Votre organisation est-elle engagée dans une démarche de développement durable, c'est-à-dire une démarche dont c'est l'objet explicite? »

Les données révèlent que 117 organismes municipaux, soit 23,7 % des répondants, déclarent être engagés dans une démarche de développement durable. Il s'agit d'une baisse majeure depuis 2015 alors que 36,4 % des répondants déclaraient être engagés dans une démarche. Cette baisse est entièrement attribuable aux municipalités locales, alors que le taux d'engagement dans une démarche pour les MRC a augmenté d'un point de pourcentage depuis 2015, sans retrouver le niveau de 50 % atteint en 2012.

Tableau 3 : Engagement dans une démarche de développement durable selon l'organisme

Type d'organisme	Nombre de répondants	Présence d'une démarche		Démarche d'élab	
		Nombre d'organismes	Proportion des répondants	Nombre d'organismes	Proportion des répondants
Municipalité locale	458	105	22,9 %	61	13,3 %
MRC	36	12	33,3 %	3	8,3 %
Total	494	117	23,7 %	64	13,0 %

Figure 1 : Évolution de la proportion de municipalités locales et de MRC affirmant être engagées dans une démarche de développement durable



La figure 2 montre que la proportion des municipalités locales déclarant s'être dotées d'une démarche de développement durable varie fortement en fonction de la taille de la population.

Strate de population < 2 000 52 39 205 2 000-9 999 26 10 000-24 999 25 000-99 999 > 99 999 4 20 % 40 % 60 % 80 % 100 %

Figure 2 : Proportion et nombre de municipalités locales déclarant avoir une démarche selon la strate de population

Le contenu des démarches de développement durable en cours d'élaboration n'a pas été évalué en raison de la qualité variable des réponses aux questions subséquentes.

Pourcentage

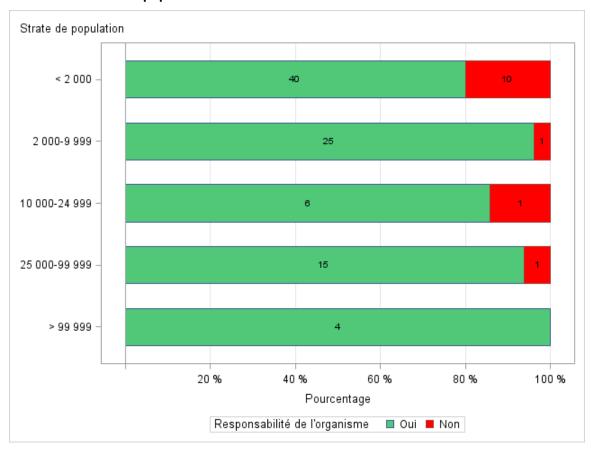
Engagement dans une démarche de développement durable
■ Oui ■ Une démarche est en élaboration ■ Non

3.2 Responsabilité de la démarche

Question posée : « Votre organisation est-elle elle-même responsable de la démarche, c'est-à-dire qu'elle s'est engagée publiquement pour en assurer la mise en œuvre? »

Environ 87 % des organismes municipaux déclarant avoir une démarche de développement durable affirment en être responsables. En effet, 90 municipalités locales sur 103 (87 %) et 10 MRC sur 12 (83 %) se disent responsables de leur démarche. On remarque que la proportion des municipalités locales responsables de leur démarche varie en fonction de la taille de la population (figure 3).

Figure 3 : Proportion des municipalités locales responsables de leur démarche selon la strate de population



Question posée : « Sinon, quel organisme en est responsable? »

Les organismes n'assumant pas le leadership de leur démarche identifient principalement leur MRC comme en étant responsable (figure 4).

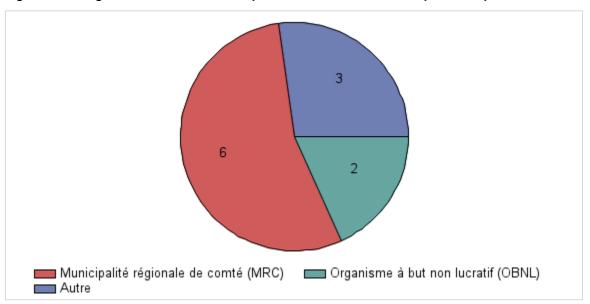


Figure 4 : Organismes assurant la responsabilité de la démarche pour le répondant

Le sondage a également permis de préciser le rôle des organismes municipaux participant à une démarche de développement durable qui est sous la responsabilité d'un autre organisme.

Question posée : « Une résolution du conseil a-t-elle été adoptée pour engager votre organisation dans la démarche de cet organisme? »

Question posée : « Quel est votre niveau d'implication dans l'élaboration de la démarche de cet organisme? »

Des 11 organismes se prévalant de la démarche d'un autre organisme et ayant répondu à ces questions, 6 avaient adopté une résolution pour s'y engager et 8 avaient participé à son élaboration.

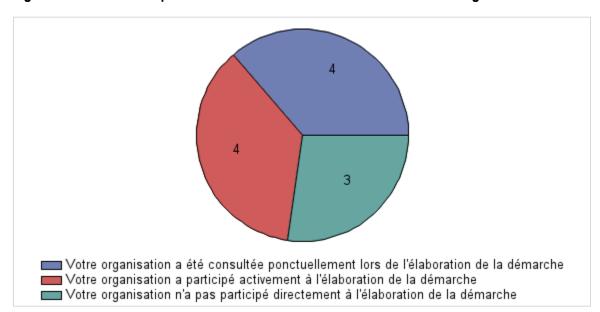


Figure 5 : Niveau d'implication dans l'élaboration de la démarche de l'organisme

Question posée : « Quel est votre niveau de participation dans la mise en œuvre de la démarche? »

Cette question ne comprend que deux répondants. Il est possible que les neuf autres aient estimé qu'aucun des choix de réponse ne s'appliquait à eux. Les choix proposés étaient pourtant exhaustifs du fait de la possibilité de détailler un autre mode de contribution :

- a. Votre organisation applique les directives de l'organisme responsable sur son territoire.
- b. Votre organisation participe à des actions collectives sous la coordination de l'organisme responsable sur son territoire.
- c. Votre organisation est responsable d'actions précises et assure un suivi auprès de l'organisme responsable sur son territoire.
- d. Autres. Précisez :

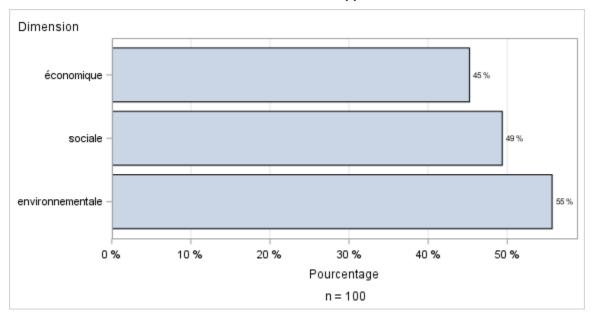
En ce sens, il est raisonnable de croire que ces organismes ne posent aucune action pour la mise en œuvre d'une démarche et qu'ils ne sont donc pas réellement engagés dans une démarche de développement durable.

3.3 Les enjeux traités

Sur 100 répondants, 93 (93 %) estiment que leur démarche couvre les trois dimensions du développement durable. Une analyse des enjeux traités par ces organismes révèle toutefois que ce

sont 97 %² des démarches qui comprennent des enjeux des trois dimensions. Les démarches ont tendance à couvrir davantage la dimension environnementale. Ainsi, 56 % des enjeux se rattachant à cette dimension sont mentionnés par les participants, comparativement à 49 % pour la dimension sociale et 45 % pour la dimension économique (figure 6).

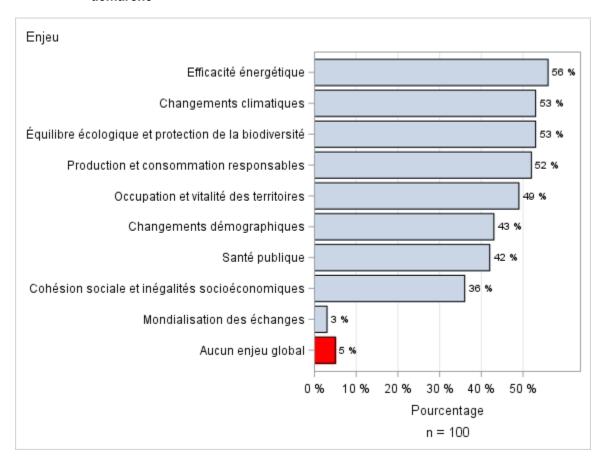
Figure 6 : Proportion des enjeux de chacune des dimensions traités par les organismes dans le cadre de leur démarche de développement durable



² Sur un total de 100 répondants, 99 % traitent d'au moins un enjeu environnemental, 97 % traitent d'au moins un enjeu économique et 98 % traitent d'au moins un enjeu social.

Deux questions à choix multiples étaient posées aux répondants au sujet des enjeux traités dans le cadre de leur démarche de développement durable. La première d'entre elles visait à déterminer les grands enjeux de société pris en considération par ces démarches. La figure 7 présente ceux qui sont le plus fréquemment relevés par les répondants.

Figure 7 : Grands enjeux de société traités par les organismes dans le cadre de leur démarche



Environ 5 % des organismes affirmant être engagés au sein d'une démarche considèrent que celle-ci ne traite d'aucun enjeu de société.

Le sondage permettait aussi aux organismes n'étant pas engagés dans une démarche de préciser les enjeux pour lesquels ils posaient tout de même des actions à l'extérieur d'une démarche de développement durable. La figure 8 représente donc le « vrai » portrait de la prise en charge des enjeux globaux pour l'ensemble des répondants.

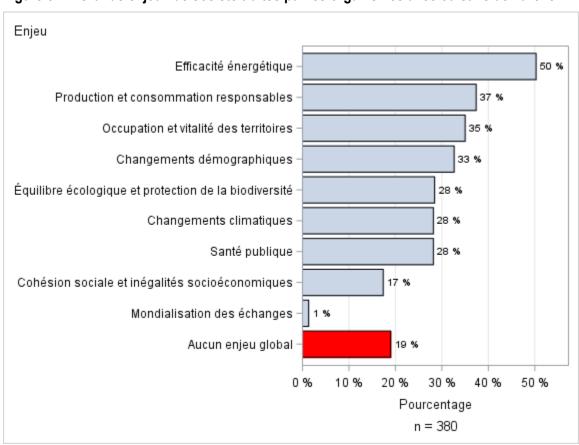


Figure 8 : Grands enjeux de société traités par les organismes avec ou sans démarche

La figure 9 permet de cibler les enjeux locaux les plus souvent traités dans les démarches municipales de développement durable. Ces enjeux locaux sont davantage pris en compte que les enjeux globaux.

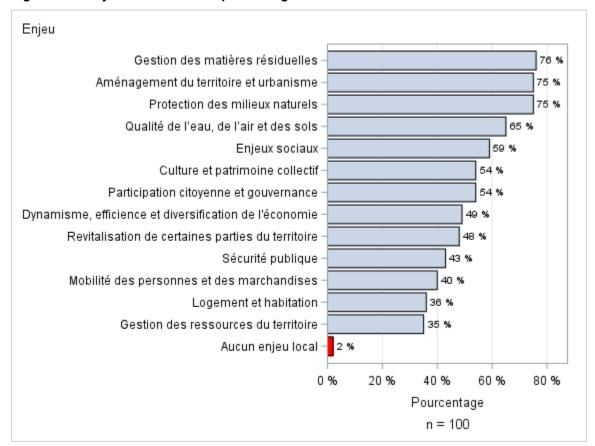


Figure 9 : Enjeux locaux traités par les organismes dans le cadre de leur démarche

Environ 2 % des organismes affirmant être engagés au sein d'une démarche considèrent que celle-ci n'aborde aucun enjeu local.

Les enjeux locaux les plus souvent traités sont directement liés aux compétences municipales. C'est le cas notamment de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme. Dans cette perspective, même un taux de 75 % des organismes traitant d'aménagement et d'urbanisme peut sembler faible. Cela s'explique probablement par le fait que plusieurs organismes ne relient pas leurs interventions en aménagement et en urbanisme à leur démarche de développement durable.

Le sondage permettait aussi aux organismes n'étant pas engagés dans une démarche de préciser les enjeux locaux pour lesquels ils posaient tout de même des actions à l'extérieur d'une démarche de développement durable. La figure 10 représente la prise en charge des enjeux locaux pour l'ensemble des répondants, engagés ou non dans une démarche de développement durable.

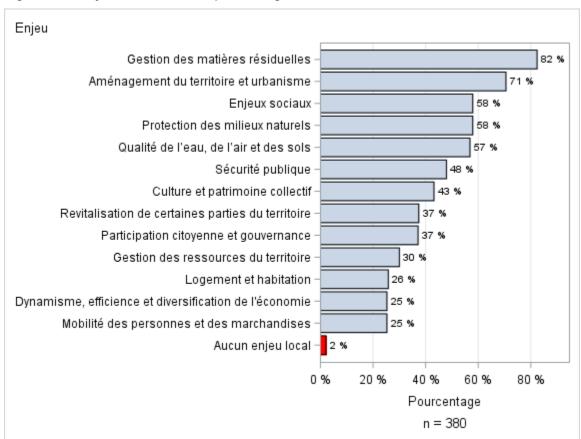


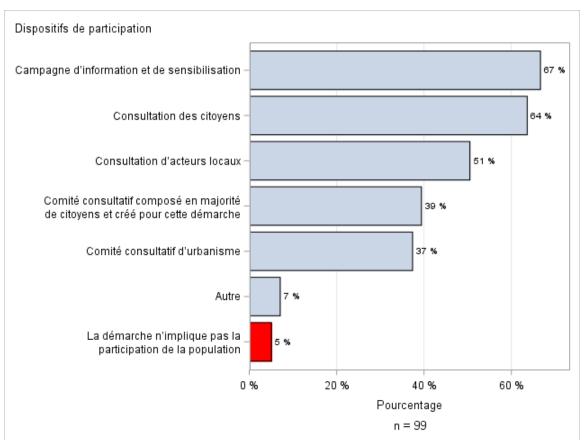
Figure 10 : Enjeux locaux traités par les organismes avec ou sans démarche

3.4 Participation publique

Question posée : « Votre démarche implique-t-elle la participation de la population par l'un des moyens suivants? »

Environ 92 % des organismes municipaux répondants disent avoir eu recours à au moins un dispositif proposé au sein du questionnaire, principalement la consultation et les campagnes d'information et de sensibilisation. Notons que les campagnes d'information et de sensibilisation ne constituaient pas à elles seules un dispositif permettant d'atteindre le critère de participation tel que défini par la TACOM. La figure 11 présente les dispositifs de participation les plus souvent utilisés par les organismes municipaux dans le cadre de leur démarche de développement durable.

Figure 11 : Dispositifs de participation utilisés par les organismes dans le cadre de leur démarche



Seulement 11 % des répondants utiliseraient les cinq dispositifs de participation proposés par le sondage. La figure 12 présente le nombre de dispositifs de participation inclus dans une proportion donnée de démarches. Ainsi, environ 47 % des organismes recourent à trois ou plus des mécanismes de participation proposés. De l'autre côté du spectre, plus de 20 % des organismes ne recourent qu'à un seul ou à aucun mécanisme de participation.

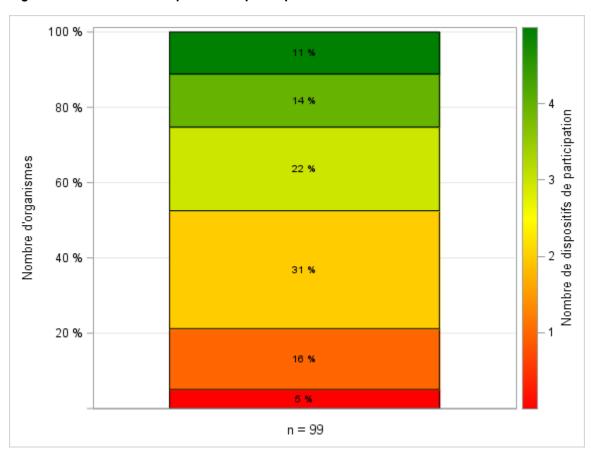


Figure 12 : Nombre de dispositifs de participation utilisés

3.5 Implication d'organismes tiers

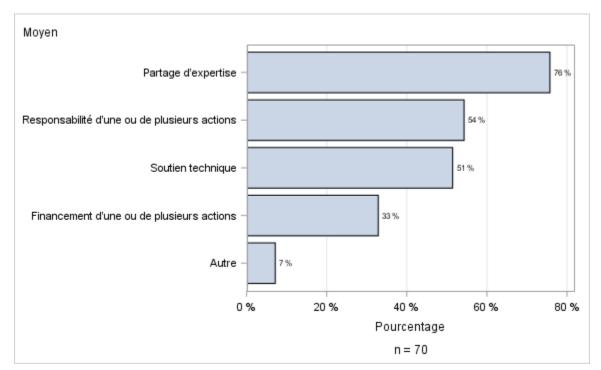
Question posée : « D'autres organismes ou partenaires sont-ils impliqués dans la démarche? »

Cette nouvelle question introduite dans le sondage de 2018 permet de constater que 71 % des démarches associent des organismes tiers (figure 13). Les organismes à but non lucratif sont de loin les partenaires les plus fréquents, présents dans 56 % des démarches. Le partage d'expertise est le principal apport des organismes tiers (figure 14).

Type d'organisme 56 % Organisme à but non lucratif 32 % Entreprise privée Établissement scolaire 30 % Établissement de santé et de services sociaux 25 % 15 % Autre Aucun 29 % 30 % 50 % 0 % 10 % 20 % 40 % Pourcentage n = 99

Figure 13: Autres organismes impliqués dans la démarche





3.6 Forme de l'engagement

Question posée : « Quelle forme prend l'engagement de votre organisation dans cette démarche? »

Environ 93 % des organismes municipaux déclarant avoir une démarche de développement durable identifient des moyens concrets de cet engagement. Comme en 2015, l'adoption d'un plan d'action est la forme d'engagement la plus fréquente, représentant le choix d'environ 65 % des répondants. L'élaboration d'une politique arrive encore en seconde place, mentionnée par 43 % des organismes sondés. La figure 15 illustre les réponses obtenues à cette question.

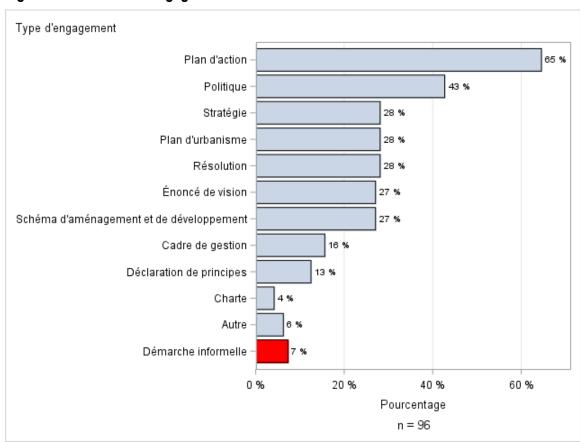


Figure 15 : Forme de l'engagement dans la démarche

La figure 16 présente le nombre de dispositifs d'engagement proposés auxquels recourent simultanément les organismes. On constate que 44 % des organismes recourent à plus de deux types d'engagement simultanément.

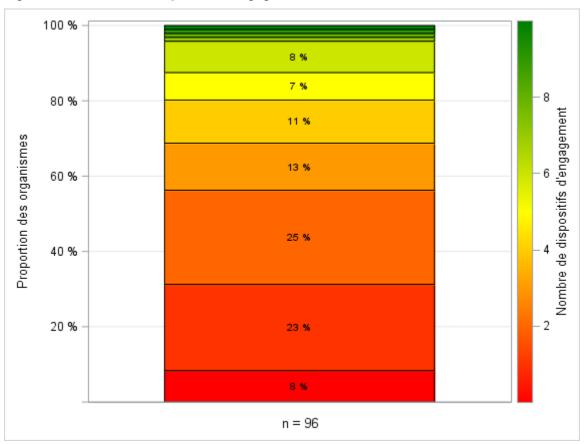


Figure 16 : Nombre de dispositifs d'engagement utilisés

3.7 Durée de la démarche

Question posée : « La démarche est d'une durée de (...) »

Environ 77 % des répondants indiquent que leur démarche de développement durable s'inscrit dans une durée clairement définie. Parmi ces répondants, 29 % mentionnent que celle-ci s'échelonne sur une période de moins de cinq ans et 36 %, de 5 à 10 ans. Seulement 12 % d'entre eux notent une durée supérieure à 10 ans (figure 17). Cependant, s'établissant à 48 % en 2018, le respect du critère de durée s'est fortement amélioré depuis 2012 et 2015, alors que respectivement 33 % et 22 % des répondants respectaient la double condition d'une durée déterminée et de plus de 5 ans.

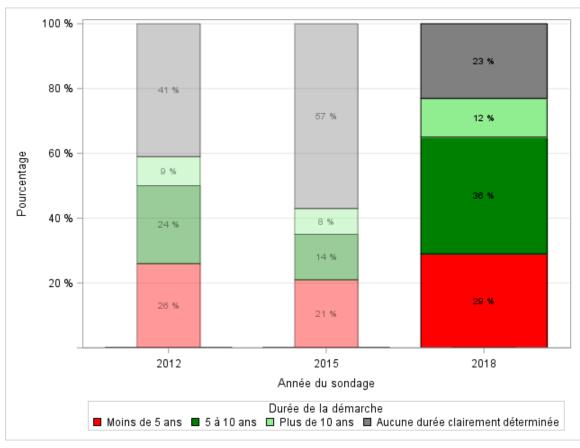


Figure 17 : Évolution de la durée des démarches de développement durable depuis 2012

3.8 Processus de suivi

Question posée : « Quels processus de suivi effectuez-vous dans le cadre de votre démarche? »

Environ 86 % des organismes municipaux affirmant détenir une démarche de développement durable utilisent au moins un processus de suivi dans le cadre de leur démarche de développement durable (figure 18). Le plus fréquent est l'évaluation périodique à l'interne sans comité de suivi, une constante par rapport à 2015. Environ 14 % des organismes municipaux n'utilisent aucun processus de suivi. La majorité des répondants (66 %) n'utilisent qu'un seul mécanisme de suivi (figure 20).

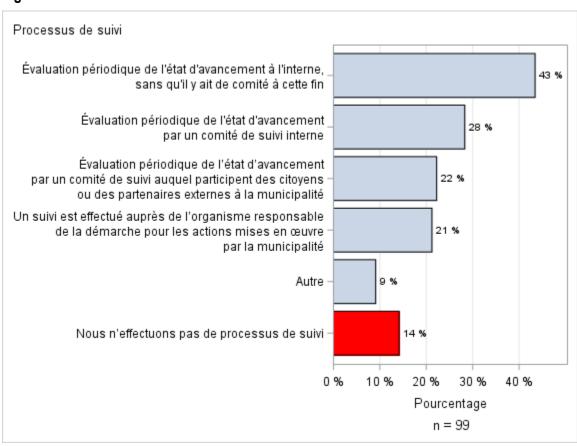
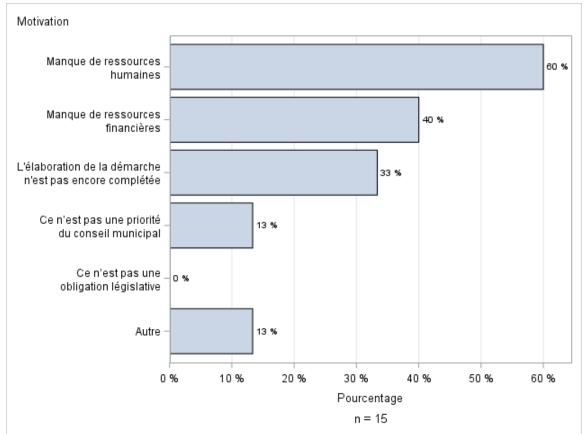


Figure 18: Processus de suivi utilisés





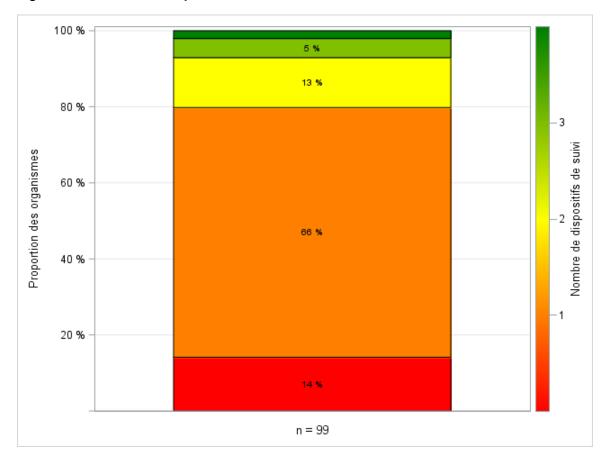
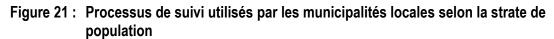


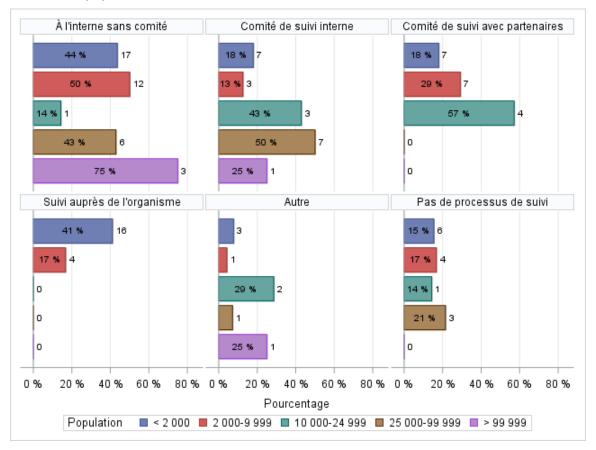
Figure 20 : Nombre de dispositifs de suivi utilisés

Une analyse par strates de population permet de constater que le lien observé en 2015 entre l'existence d'un comité de suivi et la taille de la population apparaît moins clair en 2018.

Les municipalités de moins de 10 000 habitants utilisent majoritairement un mécanisme de suivi interne ou auprès de l'organisme responsable de leur démarche. Les municipalités de 10 000 à 25 000 habitants privilégient les comités de suivi internes ou externes. Les municipalités de 25 000 à 100 000 habitants préfèrent le suivi à l'interne, avec ou sans comité.

Les municipalités de plus de 100 000 habitants se concentreraient sur un suivi interne, mais le nombre de répondants de cette strate de population ne permet pas de tirer des conclusions significatives sur l'importante différence avec le dernier sondage.





3.9 Reddition de comptes

Question posée : « Quels processus de reddition de comptes publique effectuez-vous dans le cadre de votre démarche? »

Environ 69 % des répondants mentionnent l'utilisation d'au moins un processus de reddition de comptes publique dans le cadre de leur démarche de développement durable (figure 22), une proportion inchangée depuis 2015. Le rapport verbal est le processus le plus fréquent, suivi par le document écrit. La proportion de démarches dont les résultats sont présentés dans un rapport consacré uniquement au développement durable est en hausse, passant de 10 % en 2015 à 27 % en 2018.

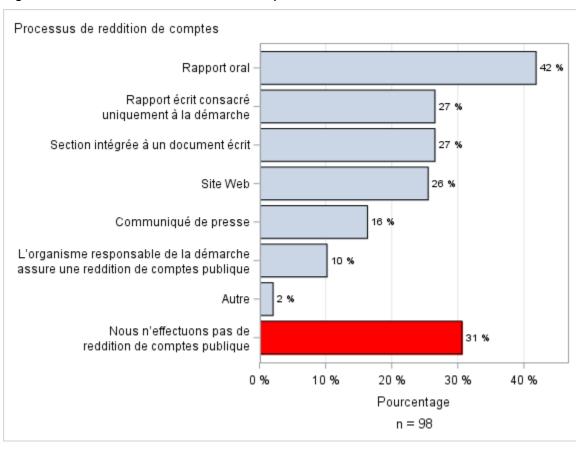


Figure 22 : Processus de reddition de comptes utilisés

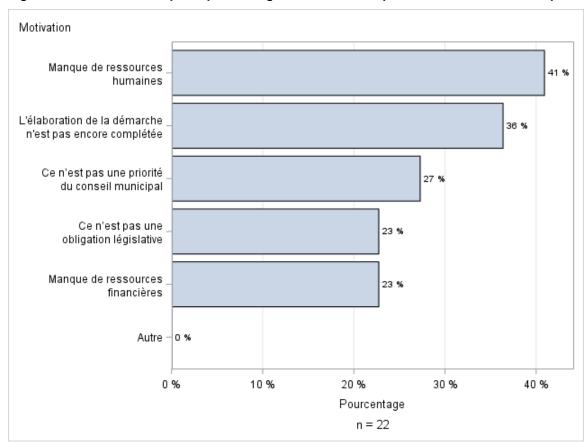


Figure 23 : Raisons invoquées par les organismes sans dispositif de reddition de comptes

La figure 24 présente le nombre de mécanismes de reddition de comptes en excluant le rapport verbal. Ce sont alors 58 % des répondants qui recourent à un mécanisme de reddition de comptes valide.

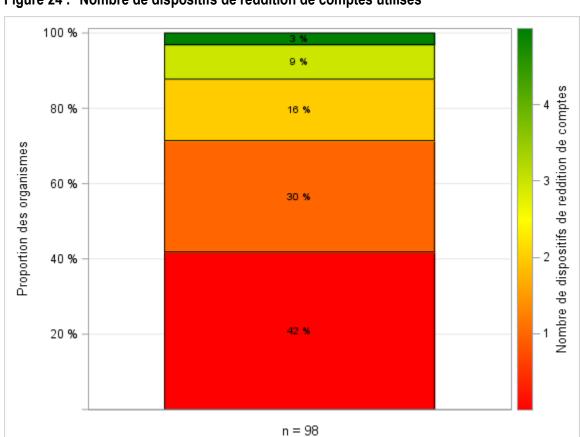
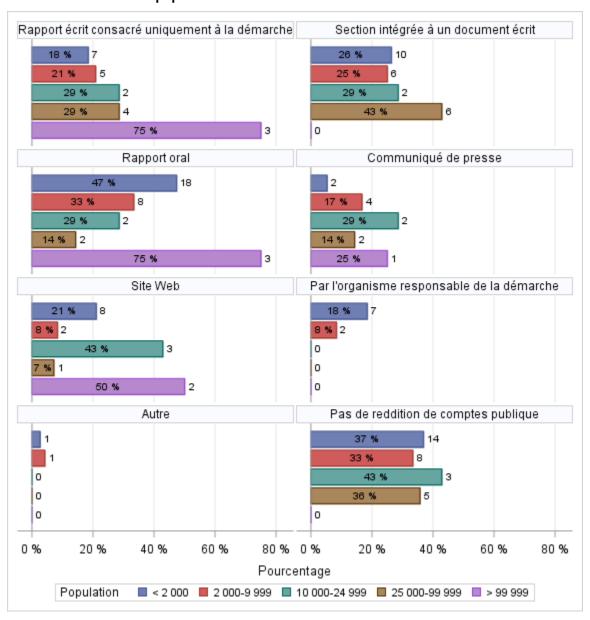


Figure 24 : Nombre de dispositifs de reddition de comptes utilisés

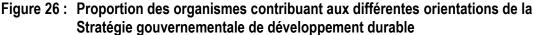
À l'instar des mécanismes de suivi, les dispositifs qui sont utilisés pour rendre des comptes sur la démarche de développement durable diffèrent en fonction de la taille de la population (figure 25). En effet, les municipalités locales de plus de 100 000 habitants recourent davantage à la diffusion d'information sur un site Web et à la publication d'un rapport consacré au développement durable. Les municipalités locales de moins de 2 000 habitants privilégient, quant à elles, la présentation verbale des résultats. Ces différences sont constantes par rapport à 2015.

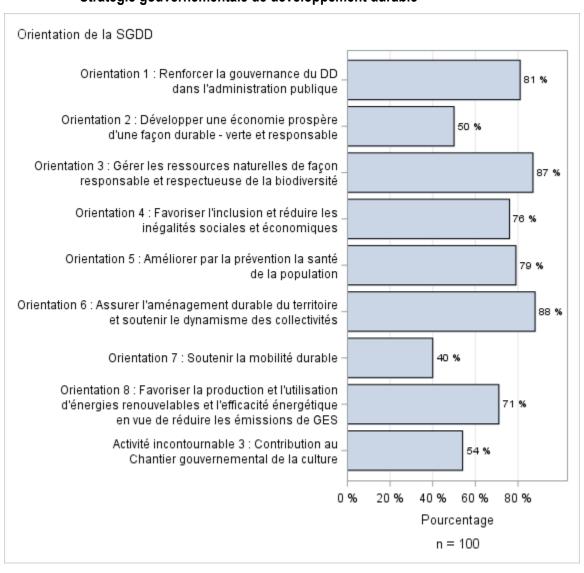
Figure 25 : Processus de reddition de comptes utilisés par les municipalités locales selon la strate de population



3.10 Cohérence avec les orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable

La cohérence des démarches avec les orientations de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020* a été vérifiée à partir des réponses fournies par les participants³. Le traitement des données réalisé à cette fin est présenté à l'annexe 1 du rapport. La figure 26 permet de voir les orientations qui sont les plus souvent couvertes par les démarches de développement durable des organismes municipaux.

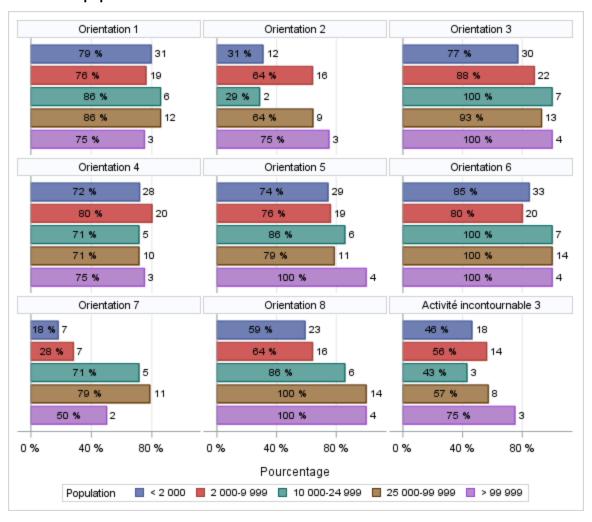




³ Les orientations font ici référence aux huit orientations de la Stratégie auxquelles s'ajoute l'activité incontournable 3 (contribution au Chantier gouvernemental de la culture), afin de préserver la comparaison avec la Stratégie antérieure.

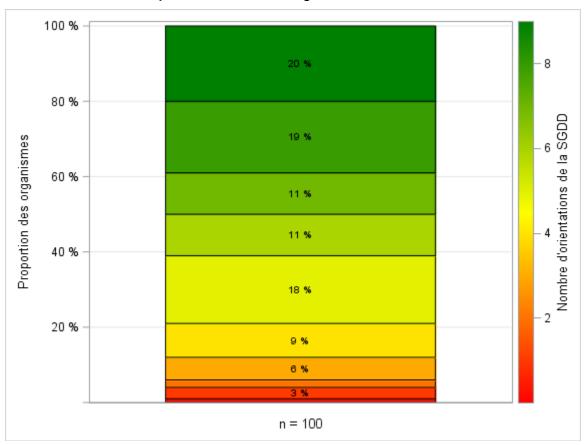
Les municipalités locales plus populeuses couvrent généralement mieux les orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable (figure 27). La taille de la population ne semble pas être un facteur déterminant pour les orientations 1 (Renforcer la gouvernance du DD dans l'administration publique) et 4 (Favoriser l'inclusion et réduire les inégalités sociales et économiques).

Figure 27 : Proportion des municipalités locales contribuant aux différentes orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable selon la strate de population



La figure 28 permet d'observer que la presque totalité des organismes (99 %) contribue à au moins une orientation de la Stratégie gouvernementale de développement durable. Environ 88 % des répondants couvrent au moins quatre des neuf éléments considérés de la Stratégie.

Figure 28 : Nombre d'orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable auxquels contribuent les organismes sondés



3.11 Critères d'une DIDD

La figure 29 permet de préciser la proportion des organismes ayant une démarche qui respectent les différents critères d'une DIDD définis par la TACOM (les critères obligatoires sont présentés en vert). Comme en 2015, ces critères sont respectés par une majorité de répondants, à l'exception de celui prévoyant que la démarche s'appuie sur une perspective à long terme. Seulement 48 répondants, soit 48 % des organismes déclarant avoir une démarche, respectent le critère qui prévoit un horizon temporel de plus de cinq ans. Le critère de suivi et de reddition de comptes est le second critère le moins respecté, soit par 54 répondants ayant une démarche (55 %). Si ce critère était scindé en deux, 86 % des organismes respecteraient le volet portant sur le suivi et 58 % d'entre eux répondraient à celui portant sur la reddition de comptes.

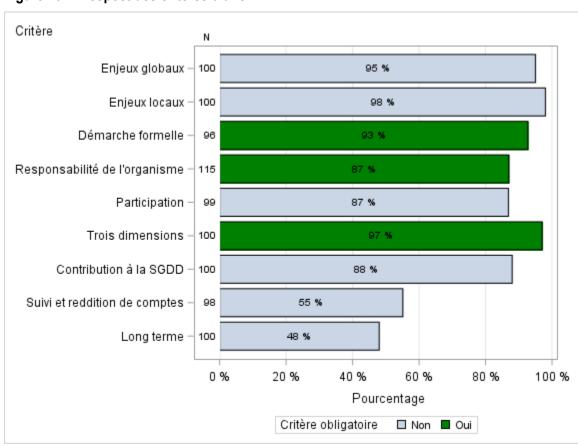


Figure 29 : Respect des critères d'une DIDD

La figure 30 représente le nombre de critères d'une démarche intégrée de développement durable auxquels les démarches des organismes satisfont. On constate que 67 % des démarches respectent au moins 7 des 9 critères. Les trois critères obligatoires sont respectés dans 81 démarches.

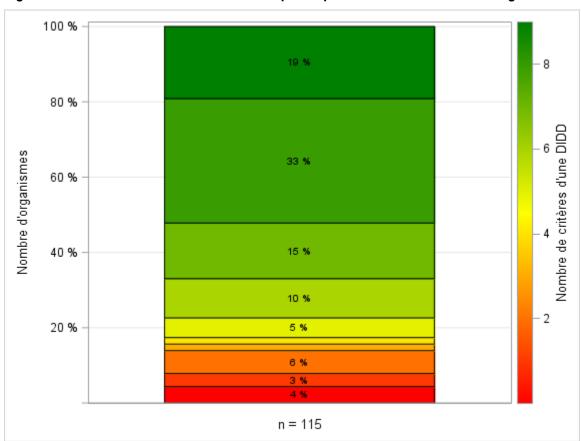
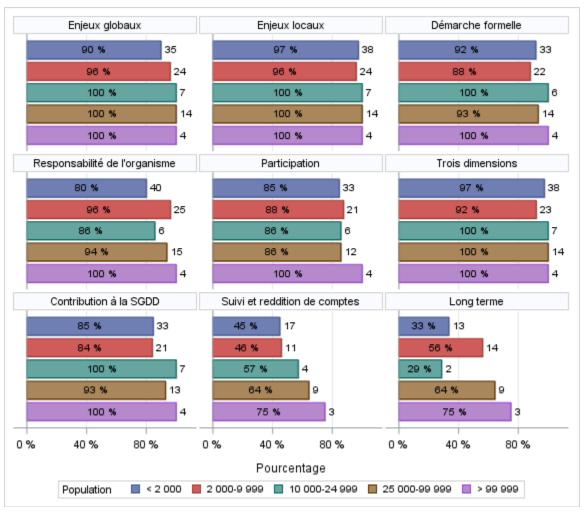


Figure 30 : Nombre de critères d'une DIDD que respectent les démarches des organismes

À l'instar des orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable, la correspondance entre les démarches et les critères retenus par la TACOM semble également être variable selon la taille de la population des municipalités locales (figure 31).

Figure 31 : Respect des critères d'une DIDD par les municipalités locales selon la strate de population



3.12 Présence d'une DIDD

La proportion des répondants ayant une DIDD selon l'application des neuf critères de la TACOM est de 15,8 %. Le tableau 4 présente les proportions, par type d'organisme, des répondants affirmant s'être dotés volontairement d'une telle démarche (reprises du tableau 1) et de ceux dont la démarche répond aux critères de la TACOM.

Tableau 4 : Organismes engagés dans une DIDD selon le type

		ndants déclarant r une démarche		Répondants engagés dans une DIDD		
Type d'organisme	Nombre de répondants	Nombre	Proportion	Nombre de répondants considérés	Nombre	Proportion
Municipalité locale	458	105	22,9 %	446	67	15,0 %
MRC	36	12	33,3 %	36	9	25,0 %
Total	494	117	23,7 %	482	76	15,8 %

Les municipalités locales et les MRC ayant une DIDD représentent 4,9 millions d'habitants, soit 58 % de la population québécoise et 89 % de la population des organismes répondants⁴.

39

⁴ Aucun habitant n'a été compté plus d'une fois. La statistique a été obtenue en distinguant le nombre d'habitants des municipalités et des MRC.

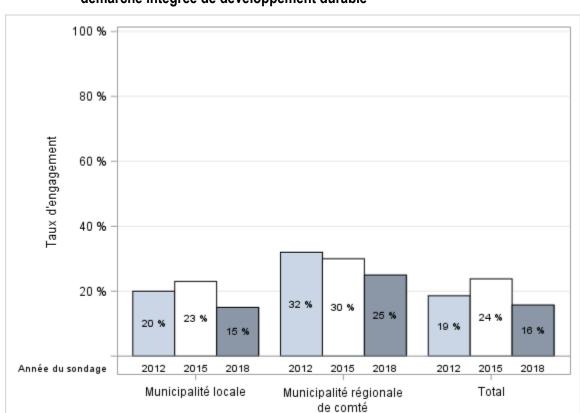


Figure 32 : Évolution de la proportion de municipalités locales et de MRC ayant une démarche intégrée de développement durable

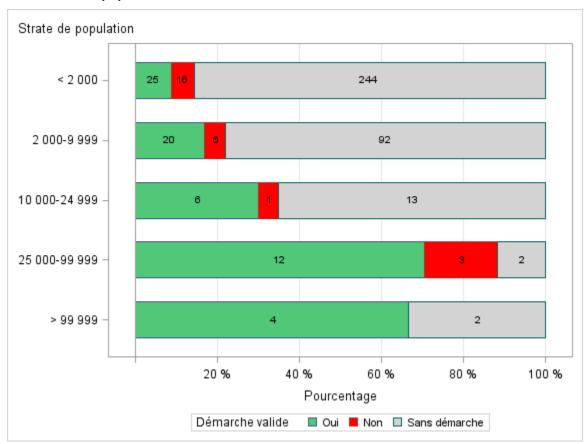
La proportion d'organismes engagés dans une démarche valide connaît ainsi une baisse importante, surtout attribuable à la diminution de la proportion de municipalités ayant déclaré être engagées dans une démarche. D'ailleurs, lorsqu'une démarche est adoptée, elle est valide dans 72 % des cas, contre 66 % en 2015. On peut donc estimer que la qualité des démarches au regard des critères de la TACOM s'améliore.

Type d'organisme

Combinée au nombre de démarches en cours d'élaboration, cette donnée permet d'estimer qu'à court ou à moyen terme, la proportion de démarches valides pourrait atteindre environ 25 %.

La figure 33 montre un lien entre la présence d'une démarche valide et la population de l'organisme. Bien que ce soit largement attribuable à l'engagement préalable dans une démarche, on constate tout de même que les démarches des municipalités de moins de 2 000 habitants sont valides dans 61 % des cas, contre 81 % des cas pour les municipalités de 2 000 habitants et plus.

Figure 33 : Proportion des municipalités locales ayant une démarche valide selon la strate de population



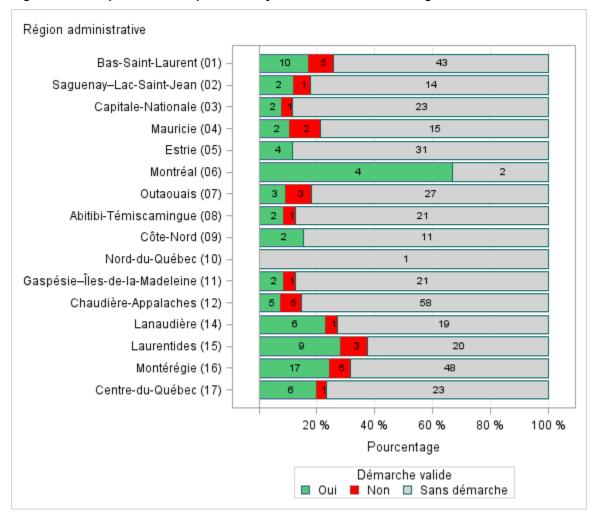


Figure 34 : Proportion des répondants ayant une DIDD selon la région administrative

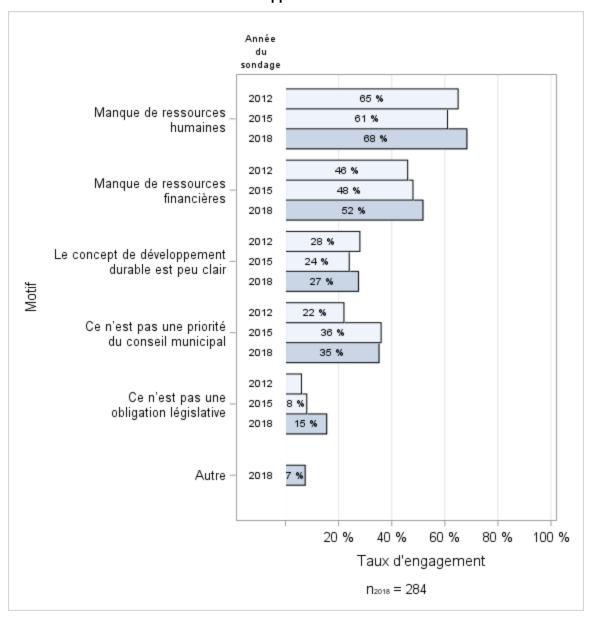
La proportion des organismes possédant une telle démarche varie d'une région administrative à une autre (figure 34). Cependant, cette variation est fortement attribuable à la proportion de petites municipalités dans chaque région. Ainsi, les régions qui comprennent le moins de municipalités de moins de 2 000 habitants (Montréal, Lanaudière, Montérégie et Laurentides) abritent le plus de municipalités engagées dans une démarche intégrée de développement durable. Toutes choses égales par ailleurs, le Centre-du-Québec, avec 80 % de municipalités de moins de 2 000 habitants, offre donc une performance meilleure que des régions dont la distribution de la population est comparable (Estrie ou Bas-Saint-Laurent).

3.13 Raisons de l'absence d'une démarche

Question posée : « Pour quelle(s) raison(s) votre organisation n'est-elle pas engagée dans une démarche de développement durable? »

Cette question s'adressait uniquement aux organismes municipaux déclarant ne pas s'être dotés d'une démarche de développement durable. Les raisons les plus fréquemment énoncées pour expliquer l'absence de démarche sont le manque de ressources humaines et le manque de ressources financières. Peu d'organismes ont justifié l'absence de démarche en invoquant la non-pertinence de s'engager dans une DIDD ou l'absence d'assujettissement à la Loi. La figure 35 présente les résultats de façon exhaustive.

Figure 35 : Raisons invoquées depuis 2012 par les organismes qui ne sont pas engagés dans une démarche de développement durable

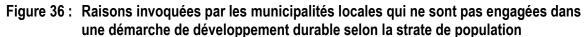


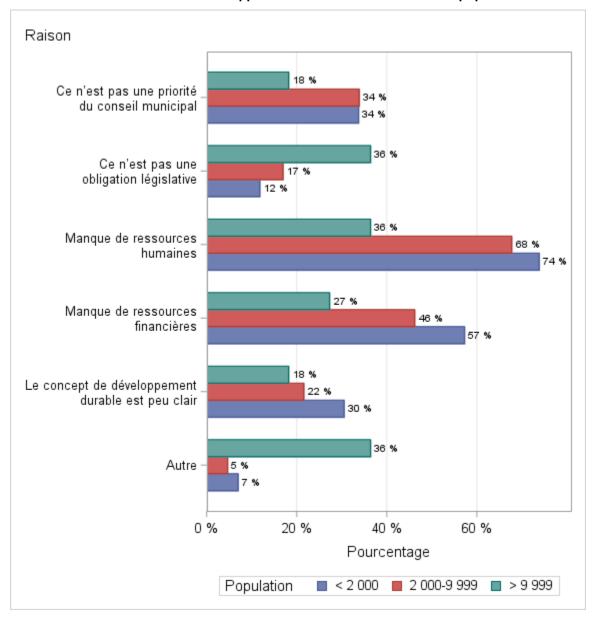
La figure 36 présente les raisons invoquées selon la strate de population. L'insuffisance des ressources humaines et financières est une préoccupation surtout présente dans les municipalités locales de petite taille. Cependant, il est préoccupant que 36 % des municipalités de 10 000 habitants et plus invoquent aussi le manque de ressources humaines, et 27 % d'entre elles, le manque de ressources financières.

Deux fois plus de municipalités qu'en 2015 affirment que l'absence d'une contrainte législative explique leur manque d'engagement dans une démarche de développement durable. C'est notamment le cas de 36 % des municipalités de 10 000 habitants et plus. D'ailleurs, dans leurs commentaires écrits, plusieurs répondants ont exigé que les municipalités soient contraintes par le gouvernement à s'engager dans une telle démarche.

On note également que le motif selon lequel une démarche de développement durable n'est pas une priorité du conseil municipal, invoqué par 35 % des municipalités, est demeuré stable depuis 2015, après un bond important par rapport à 2012. Les municipalités avançant ce motif sont surtout celles de moins de 10 000 habitants.

Enfin, le fait que le développement durable est un concept flou est invoqué de façon stable par environ le quart des municipalités. Les petites municipalités sont légèrement plus susceptibles de l'affirmer.





Conclusion

Ce sondage a permis de dresser un portrait des démarches de développement durable des organismes municipaux pour l'année 2018 et de mesurer la variation de la proportion des organismes municipaux engagés dans de telles démarches par rapport aux résultats de 2012 et de 2015.

Alors que l'objectif de la TACOM consiste à atteindre 30 % de démarches intégrées de développement durable en 2020, le sondage de 2018 permet au contraire d'observer une baisse de la proportion d'organismes municipaux engagés dans une telle démarche. En appliquant les critères établis par la TACOM pour définir une démarche intégrée de développement durable, cette proportion est de 16 %.

Cette baisse n'est pas attribuable à une mauvaise qualité des démarches existantes, mais à une diminution du nombre d'organismes municipaux qui affirment s'engager dans une démarche de développement durable. La taille de la population joue un rôle significatif en faveur de l'engagement d'un organisme municipal dans une démarche.

Les démarches des organismes municipaux sont cohérentes avec les orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable, les trois dimensions du développement durable et les critères retenus par la TACOM. Une plus faible proportion de démarches s'établit dans une perspective à long terme, mais cette situation s'est améliorée. Le suivi et la reddition de comptes demeurent un aspect faible de la forte majorité des démarches. Plusieurs raisons sont finalement invoquées par les organismes n'ayant pas de démarche de développement durable, au premier titre le manque de ressources financières et humaines.

Références

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2013). Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020, 121 p.

[http://www.environnement.gouv.qc.ca/developpement/strategie_gouvernementale/strategie-DD.pdf].

POITRAS, Jacques (2011). Critères de qualification d'une démarche de développement durable par le milieu municipal. Rapport final au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Action-Environnement, 18 mars, 45 p.

Annexe 1 - Méthodologie

Collecte des données

Les organismes municipaux ont été invités à répondre au sondage par courriel, les 19 et 20 janvier 2018, par la transmission d'un lien permettant d'y accéder sur le site Internet de Survey Gizmo. Le sondage se terminait le 13 mars.

Analyse des données

Les réponses fournies par les répondants ont été colligées pour l'ensemble des organismes puis par type d'organisme (municipalité locale et MRC) et par strate de population des municipalités locales. Certaines données ont également été ventilées selon la région administrative et selon le caractère rural des municipalités.

Le respect de chacun des critères retenus par la TACOM a été déterminé à partir des réponses aux questions du sondage. Le tableau 1 précise les modalités d'évaluation de chacun des critères.

Tableau 1 : Évaluation des critères selon les réponses au sondage

	Critère	Exigence	
1*	L'organisme est lui-même responsable de sa démarche.	Avoir répondu « oui » à la question « Votre organisation est-elle elle-même responsable de la démarche, c'est-à-dire qu'elle s'est engagée publiquement pour en assurer la mise en œuvre? ».	
2*	L'organisme s'est engagé formellement à l'endroit du développement durable.	À la question « Quelle forme prend l'engagement de votre organisation dans cette démarche? », avoir répondu « Charte », « Politique », « Stratégie », « Plan d'action », « Cadre de gestion », « Énoncé de vision », « Déclaration de principes », « Plan d'urbanisme », « Résolution d'engagement du conseil » ou un autre engagement similaire.	
3*	La démarche couvre les trois sphères du développement durable.	 Avoir répondu « oui » à la question « Votre démarche couvre-t-elle les trois dimensions du développement durable (environnementale, sociale et économique)? ». Avoir au moins un enjeu dans chacune des trois dimensions du développement durable (voir le tableau 2 ci-dessous). 	
4	La démarche s'inscrit dans une perspective à long terme.	Avoir répondu « 5 à 10 ans » ou « Plus de 10 ans » à la question « La démarche est d'une durée de ».	

	Critère	Exigence
5	La démarche inclut la participation des citoyens ou des acteurs du milieu.	À la question « La démarche implique-t-elle la participation de la population par l'un des moyens suivants? », avoir répondu « Consultation des citoyens (assemblée publique, sondage, groupe de discussion, etc.) », « Consultation d'acteurs locaux (chambres de commerce, organismes communautaires, groupes environnementaux, etc.) », « Comité consultatif composé en majorité de citoyens et créé pour cette démarche », « Comité consultatif d'urbanisme » ou une réponse similaire.
6	La démarche traite d'enjeux locaux.	Avoir coché au moins un enjeu local.
7	La démarche traite d'enjeux globaux.	Avoir coché au moins un enjeu global.
8	La démarche contribue à au moins quatre des neuf éléments considérés de la Stratégie gouvernementale de développement durable.	Contribuer à au moins quatre des neuf éléments considérés de la Stratégie, soit ses huit orientations et l'activité incontournable 3. Le détail est donné dans le tableau 3 de l'annexe.
9	La démarche inclut des mécanismes de suivi et de reddition de comptes.	Avoir au moins un mécanisme de suivi et au moins un mécanisme de reddition de comptes. La reddition de comptes orale n'est pas considérée comme un mécanisme de reddition de comptes.

^{*} Critères essentiels.

Deux questions portaient sur les différents enjeux traités dans les démarches. À des fins d'analyse du critère n° 3 (la démarche couvre les trois sphères du développement durable), ces enjeux ont été rattachés à une ou à plusieurs des trois dimensions du développement durable, comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau 2 : Liens entre les enjeux et les dimensions du développement durable

Enjeu	Économie	Société	Environnement
Aménagement du territoire et urbanisme	х	х	х
Mobilisation des personnes et des marchandises	х		Х
Protection des milieux naturels (parcs, forêts, arbres matures, etc.)			Х

Enjeu	Économie	Société	Environnement
Qualité de l'eau, de l'air et des sols			X
Gestion des matières résiduelles			Х
Gestion des ressources du territoire (agriculture, forêt, minerai, etc.)	х		Х
Revitalisation de certaines parties du territoire (noyau urbain, rue principale, etc.)	Х		Х
Développement économique (dynamisme, efficience et diversification de l'économie)	Х		
Logement et habitation		Х	
Culture et patrimoine collectif		Х	
Participation citoyenne et gouvernance		х	
Enjeux sociaux (aînés, femmes, famille, lutte contre la pauvreté, etc.)		х	
Sécurité publique		Х	х
Changements climatiques			X
Efficacité énergétique	Х		Х
Production et consommation responsables	х	х	
Équilibre écologique et protection de la biodiversité			X
Santé publique		Х	
Mondialisation des échanges	Х		
Changements démographiques (vieillissement, immigration, etc.)		х	
Cohésion sociale et inégalités socioéconomiques		Х	
Occupation et vitalité des territoires	Х	X	х
Nombre d'enjeux dans la dimension	9	11	12

Le tableau 3 indique comment les réponses ont servi à évaluer la cohérence entre les démarches des organismes et la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020* afin de statuer sur le respect du critère n° 8 (Contribution à au moins quatre des neuf éléments considérés de la Stratégie gouvernementale de développement durable).

Tableau 3 : Évaluation de la contribution aux orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable

Élément considéré		Exigence		
1	Orientation 1 : Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique	À la question « La démarche implique-t-elle la participation de la population par l'un des moyens suivants », avoir répondu « Consultation des citoyens (assemblée publique, sondage, groupe de discussion, etc.) » ou avoir sélectionné l'enjeu suivant : Production et consommation responsables.		
2	Orientation 2 : Développer une économie prospère d'une façon durable – verte et responsable	Avoir sélectionné au moins un des enjeux suivants :		
3	Orientation 3 : Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité	 Avoir sélectionné au moins un des enjeux suivants : Équilibre écologique et protection de la biodiversité Gestion des ressources du territoire (agriculture, forêt, minerai, etc.) Qualité de l'eau, de l'air et des sols Protection des milieux naturels (parcs, forêts, arbres matures, etc.) 		
4	Orientation 4 : Favoriser l'inclusion et réduire les inégalités sociales et économiques	 Avoir sélectionné au moins un des enjeux suivants : Enjeux sociaux (aînés, femmes, famille, lutte contre la pauvreté, etc.) Cohésion sociale et inégalités socioéconomiques Logement et habitation Changements démographiques (vieillissement, immigration, etc.) 		

	Élément considéré	Exigence		
5	Orientation 5 : Améliorer par la prévention la santé de la population	Avoir sélectionné au moins un des enjeux suivants : Santé publique Qualité de l'eau, de l'air et des sols Sécurité publique		
6	Orientation 6 : Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités	 Avoir sélectionné au moins un des enjeux suivants : Occupation et vitalité des territoires Aménagement du territoire et urbanisme Revitalisation de certaines parties du territoire (noyau urbain, rue principale, etc.). Gestion des ressources du territoire (agriculture, forêt, minerai, etc.) 		
7	Orientation 7 : Soutenir la mobilité durable	Avoir sélectionné l'enjeu suivant : Mobilité des personnes et des marchandises.		
8	Orientation 8 : Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre	Avoir sélectionné au moins un des enjeux suivants : • Efficacité énergétique • Changements climatiques		
9	Activité incontournable 3 : Contribution au Chantier gouvernemental de la culture	Avoir sélectionné l'enjeu suivant : Culture et patrimoine collectif		

